



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 09 novembre 2020

**Présents** : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Brigitte SARRAZIN, Daniel DUMONTET, Patrick CAGNIN, Fabienne DARGAUD, Amélie DORIN, Marie-Christine GRIFFON, Alain GUERIN, Nathalie LAPALUS, Emilie LESCUT, Ludovic MICHEL, Jérémy PETITJEAN, Philippe SARRY.

**Suppléant** : Jean THOREUX

**Absents, excusés** : Marie-Thérèse CHAPELIER

**Animateur de séance** : Fabienne DARGAUD

**Secrétaire de séance** : Amélie DORIN

**Participait sans voix délibérative** : Annick GIRAUD

Le compte rendu de la réunion du 12 octobre 2020 est adopté à l'unanimité, après corrections

Délibérations du mois

### -Travaux en cours - Projets

#### ○ Maison de santé pluridisciplinaire

○ Thierry MICHEL informe le conseil municipal de travaux supplémentaires demandés par Mme BILJ, psychologue, pour un montant de 780 € HT, concernant la pose de placards et l'amélioration de l'isolation phonique de son local.

Il indique que pour faciliter leur réalisation, en accord avec la praticienne, ces travaux seront pris en charge par la commune dans le cadre des marchés des entreprises concernées, puis seront remboursés par l'intéressée en 9 mensualités, avec son loyer.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, accepte ces travaux supplémentaires, charge l'adjoint ou le maire, de prendre toute décision pour mener à bien cette décision, signer les avenants correspondants, tant aux marchés de travaux qu'au bail concernés.

○ Thierry MICHEL et le maire effectuent un point sur les candidatures spontanées reçues et les recherches engagées en vue d'accueillir d'autres praticiens dans les locaux disponibles.

Restent prioritaires, tel que convenu en concertation avec les professionnels de santé, de nouveaux médecins et un pédicure-podologue, même si d'autres spécialités peuvent encore être accueillies.

Ils proposent que des annonces soient publiées sur des supports spécialisés.

**Le conseil municipal**, après avoir entendu le rapport de l'adjoint et du maire, leur donne tous pouvoirs pour engager ces démarches et les frais correspondants.

#### ○ Lion d'Or

Daniel DUMONTET et Patrick CAGNIN informent l'assemblée que les travaux de démolition débuteront très prochainement par la phase de désamiantage et la déconstruction des granges de l'ancienne Maison Sivignon.

La circulation sera interdite aux véhicules, rue de Trécourt, au droit du chantier, jusqu'au 31 décembre 2020 à minima. Une déviation sera mise en place, empruntant la rue du Matray.

#### ○ Aménagement d'espaces publics en centre-bourg

Daniel DUMONTET et Patrick CAGNIN rapportent au conseil municipal l'état d'avancement des travaux sur les divers secteurs actuellement concernés. Ils l'informent d'imprévus survenus en phase travaux, nécessitant la modification ou l'ajout de prestations supplémentaires qui feront l'objet d'actes modificatifs :

- pour l'entreprise THIVENT, compte tenu de la nécessité de créer un mur de soutènement pour renforcer l'assise de la voirie préexistante, avec démolition de l'ancien mur et reprise des réseaux préexistants, pour un montant de 33 344€72 HT en plus-value. A noter que l'entreprise prévoit de sous-traiter ces travaux et transmettra sa demande d'agrément du sous-traitant au maître d'ouvrage, via le maître d'œuvre.

- pour l'entreprise VOUILLON BTP, compte tenu de l'obligation apparue de reprendre

- en sous-œuvre, le mur de l'église, rue de Saint Pierre qui menace de s'effondrer, suite à sa démolition partielle ;

- le mur de l'église, côté ouest, suite à la démolition de l'ancien garage,

- le mur de la propriété adjacente, au sud, de M et Mme PARISOT, qui nécessite un drainage et la création d'un exutoire,

- le mur du collège devant être consolidé et celui de la cantine devant être étanchéifié, en limite de chantier.

Pour un montant global de 17 849 € HT en plus-value, compte tenu de la moins-value due à l'abandon des travaux initialement prévus sur l'ancien mur de soutènement de la voirie au droit du collège.

Ils indiquent que restent toutefois en suspens pour ce secteur, la définition des travaux liés à l'ouverture d'un accès pompiers dans le mur d'enceinte du collège, ces travaux étant conditionnés par l'aboutissement du projet de modification des accès et clôtures visant à la sécurisation de l'établissement scolaire, conduit avec le département.

Ils rendent compte de la nécessité d'articuler les différents chantiers en cours sur les divers secteurs de la commune (renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement ; aménagement des espaces publics en centre bourg, création de nouveaux réseaux d'éclairage public, réhabilitation et agrandissement du Lion d'Or, achèvement des travaux de la maison de santé...), mais aussi des difficultés rencontrées pour le faire, liées aux plannings et programmes propres à chaque entreprise.

Pour le secteur de la rue de Saint Pierre, ils informent de la nécessité de canaliser les écoulements des eaux pluviales en provenance de cette voie qui se déversent dans la ruelle d'accès au lotissement du Bourg et inondent les fonds voisins. Ils indiquent que la création d'une conduite d'environ 60 ml serait nécessaire pour les collecter vers la plus proche conduite unitaire d'EP. Le goudronnage de l'impasse serait également à programmer.

**Le conseil municipal** charge les deux élus de solliciter une étude de faisabilité chiffrée de la part du Cabinet Secundo, Maître d'œuvre pour la CCSCMB, compétente pour les réseaux d'assainissement et d'eau pluviale,

Daniel DUMONTET et Patrick CAGNIN, soumettent à l'assemblée, sur proposition du Maître d'œuvre, 4 types de pierre, afin de retenir celle qui servira à créer le « jeu d'eau » à implanter dans l'espace créé entre la maison médicale et l'église.

**Le conseil municipal**, après en avoir débattu, diffère sa décision à la présentation d'un projet de conception de l'ouvrage plus précis.

Ils indiquent également que le transformateur électrique du Matray doit être remplacé par le prestataire. L'emprise prévisionnelle étant plus importante, le conseil municipal valide la proposition de le déplacer à l'angle des rues des Mensères et du Matray, sous réserve d'une intégration soignée, à charge du prestataire.

o Ecole maternelle, Maison des Patrimoines et autres projets de rénovations immobilières en centre bourg – recherche de financements :

Le maire,

- fait part des incertitudes sur le niveau des subventions attendus pour ces projets actuellement en phases d'études ;

- informe que les services de l'ATD, Agence Technique Départementale, assisteront la commune pour le montage des dossiers en vue de solliciter les financeurs. Le premier concernera la Maison des Patrimoines, pour lequel une demande, au titre de la DETR2021, est à déposer avant le 31 décembre.

- propose, compte tenu du planning chargé de l'ATD, que les projets de moindre envergure soient élaborés en interne, par des groupes de travail composés d'élus et d'agents. Il propose de répartir les dossiers de réhabilitation :

- Immeuble Canard nouvellement acquis : Jérémy PETITJEAN et Thierry IGONNET.

- Réhabilitation de l'ensemble immobilier grande rue (maisons Condemine, Peypoux) : Alain GUERIN, Ludovic MICHEL et Jean THOREUX,

- partage à l'assemblée le résultat de ses recherches de pistes de financements, en particulier via le PETR,

- indique que les dossiers concernant des travaux à exécuter en 2021 sont à déposer avant le 30 novembre et propose de s'en charger personnellement.

- informe qu'un second dépôt sera possible jusqu'au 15 juin 2021, pour les travaux projetés pour 2022

**Le conseil municipal**, après avoir entendu le rapport du maire et du conseiller, en avoir débattu, à l'unanimité,

- charge le maire ou Alain GUERIN, de solliciter l'aide de l'état au titre de la DETR 2021, la région BFC dans le cadre du « plan de relance de l'investissement régional » et le département au titre de l'appel à projets 2021, prioritairement pour le projet de la Maison des Patrimoines.

- les charge d'approfondir les possibilités de financements liés aux économies d'énergie (Effilogis...)

- les charge de solliciter tous les financements possibles pour les autres projets communaux, en donnant ensuite priorité au projet de l'école maternelle

## **-Voirie réseau terrains**

### ○ Fibre :

Le conseil municipal est informé de l'avancée du projet qui nécessitera, en amont, l'implantation par Covage, de 2 répartiteurs, l'un rue de la Grand'Roche, l'autre rue de la Prasle. Ces travaux seront à articuler avec ceux d'aménagements publics en centre bourg.

### ○ Wi-Fi public :

Thierry MICHEL et Ludovic MICHEL informent l'assemblée que les travaux d'installation projetés suite à l'obtention d'une dotation européenne spécifique, sont programmés au mois de décembre, pour une mise en service courant janvier 2021.

### ○ Réseaux d'AEP

Le conseil municipal prend connaissance du RPQS2019 (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public), élaboré par le cabinet Secundo, assistant à Maître d'Ouvrage, à partir des données collectées dans le cadre de l'exploitation du réseau. Ce document est destiné à l'information des usagers du service et est consultable en mairie et sur le site de l'observatoire national de l'eau et de l'assainissement où il sera mis en ligne.

**Le conseil municipal** ; après avoir entendu le rapport du maire et pris connaissance du document, l'approuve à l'unanimité.

Daniel DUMONTET, Patrick CAGNIN,

- rappellent à l'assemblée le détail de l'importante programmation des travaux de renouvellement de réseaux 2020 et 2021,
- indiquent que les travaux concernant l'automatisation du réservoir de Trécourt seront effectués prochainement par la SAUR,

Le maire expose que :

- dans le cadre de leurs compétences respectives en matière d'assainissement et d'alimentation en eau potable, la Communauté de Communes et les communes réalisent des travaux sur leurs infrastructures qui nécessitent très souvent une coordination importante afin d'être efficaces.

Initialement fixée au 1er janvier 2020 par la Loi NOTRe, le transfert de la compétence eau des communes à la Communauté de Communes a été reporté. Il a cependant fait l'objet d'un travail de réflexion sur la mutualisation de ces compétences et sur l'évolution des pratiques tant pour le service de l'assainissement que pour ceux de l'eau. En témoigne le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) en cours sur les trois communes de Matour, Montmelard et La Chapelle du Mont de France qui est porté par la Communauté de Communes au nom des trois communes dans le cadre d'une convention spécifique.

Afin de poursuivre l'évolution des pratiques et de la mutualisation, la Communauté de Communes et la commune de Matour souhaitent que leurs travaux se réalisent avec une entreprise unique, réalisant à la fois les travaux d'assainissement et d'eau potable.

La CCSCMB propose de lancer une consultation en procédure adaptée sous forme d'un Accord Cadre à Bons de Commandes d'une durée de 4 ans maximum : 1 première année et 3 reconductions potentielles avec un maximum de 1,3 million d'€HT/an.

Présentant le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté de communes et la commune de Matour, le Maire propose de l'autoriser à la signer.

**Le conseil municipal**, après avoir entendu le rapport du maire, en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise l'adhésion de la commune de Matour au groupement de commandes ayant pour objet la sélection d'une entreprise unique pour réaliser les travaux d'assainissement pour la Communauté de communes et d'eau potable pour la commune de Matour ;
- Accepte les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- Accepte que la CCSMB soit le coordonnateur du groupement de commandes,
- Autorise le Maire à signer la convention de groupement,
- Autorise, dans ce cadre, le Président de la CCSMB à lancer la consultation en procédure adaptée sous forme d'un Accord Cadre à Bons de Commandes d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois avec un maximum de 1,3 millions d'€HT,
- Précise que les dépenses inhérentes à ces travaux seront inscrites au budget correspondant.

### ○ Lotissement la Prasle 3 :

Le conseil municipal est informé de l'intérêt porté par M Guillaume BOURBON sur le dernier lot du lotissement la Prasle 3 et accepte de prendre en compte son option d'achat sous réserve de sa confirmation.

## **-Acquisition immobilières et mobilières**

- Résiliation de baux suite à l'acquisition de terrains à « Montillet » :

### ***M Philippe SARRY quitte l'assemblée,***

Alain GUERIN rappelle que la commune est en cours d'acquisition de diverses parcelles sur son territoire en vue de créer un chemin dit « de la Madone » à l'emplacement d'un chemin privé existant, propriété pour partie de :

- de l'indivision BONIN, parcelles cadastrées

- F1062	Montillet	436 m <sup>2</sup>
- F1066	Montillet	390 m <sup>2</sup>

Pour un total de 826 m<sup>2</sup>

Les vendeurs ont précisé que ces parcelles étaient louées à M Philippe SARRY, agriculteur, demeurant « Leschizeaux » à Matour, par bail sous seing-privé.

- de Mme Bernadette BONIN épouse DEBORDE, parcelles cadastrées

- F 1064	Montillet	138 m <sup>2</sup>
----------	-----------	--------------------

La propriétaire a précisé que cette parcelle était louées à M David LAPALUS, agriculteur, demeurant à « la Mouille » à Matour, par bail sous seing-privé.

Les fermiers acceptent de résilier leur bail sur ces portions de terrain dans l'intérêt de la commune et d'être indemnisés sur la base de la convention d'indemnité d'éviction passée entre la chambre d'agriculture, la FDSEA et la Direction des services fiscaux dans le département qui retient une indemnité globale de 4 208 € 20/ha.

Les parties ont décidé de procéder aux résiliations des baux en cours selon les conditions suivantes :

- La résiliation des baux consentis à M Philippe SARRY et David LAPALUS interviendra au 11 novembre 2020 ;
- Les preneurs laisseront à cette date les terrains en question libres de toute location et occupation ;
- à titre d'indemnité d'éviction, les preneurs percevront la somme de :
  - M Philippe SARRY : 348 € ( 4 208€20 x 0.0826 ha)
  - M David LAPALUS : 58 € ( 4 208€20 x 0.0138 ha)que la commune s'engage à leur verser avant le 11 novembre 2020

**Le conseil municipal**, après avoir entendu le rapport d'Alain GUERIN, sur sa proposition, à l'unanimité,

- accepte de verser les indemnités d'éviction aux deux fermiers concernés, aux conditions ci-dessus précisées.

### ***M Philippe SARRY rejoint l'assemblée,***

- Acquisition parcelle cadastrée AC n°88 « en Vermachin »

Alain GUERIN expose à l'assemblée l'intérêt qu'il y aurait à acquérir de M Paul COTIN, demeurant à la Roche Vineuse, une surface d'environ 20 ares, à prendre sur la parcelle cadastrée section AC, numéro 88, « en Vermachin », pour permettre de relier les chemins existants à proximité.

M COTIN a accepté ce principe, qui pourrait s'effectuer par voie d'échange ou par vente.

**Le conseil municipal**, après avoir entendu le rapport d'Alain GUERIN, sur sa proposition, à l'unanimité,

- accepte d'acquérir pour partie, la parcelle cadastrée AC n°88 appartenant à M COTIN, par voie d'échange ou par vente, afin de relier des chemins existants ;
- dit que la surface, estimée à 20 ares, sera déterminée par un géomètre, à intervenir aux frais de la commune ;
- que la commune fera son affaire personnelle du fermier en place,
- que l'ensemble des frais d'acte notariés seront supportés par la commune

- Achats de matériel :

**Le conseil municipal**, sur proposition des élus en charge du suivi de ces dossiers, accepte les acquisitions suivantes :

- des placards-vestiaires, chaises à roulettes pour équiper les ateliers municipaux suite au réaménagement des locaux, pour un montant d'environ 2 700 € TTC,
- un aspirateur dorsal pour la maison de santé,
- un ordinateur portable avec station d'accueil pour une dépense d'investissement de 1 804€80 et une dépense de fonctionnement annuelle de 267€70 TTC pour son environnement de travail et solution antivirus.

- prend note de la décision du maire de solliciter le renouvellement du contrat « horizon village » pour une année seulement dans la perspective d'une consultation à conduire au plan communautaire, en matière de matériel et logiciels informatiques.

## **- Questions financières :**

### ○ Ligne de trésorerie courante :

La ligne de trésorerie courante arrivant à échéance,

**Le conseil municipal** charge Thierry MICHEL de conduire une consultation en vue de son renouvellement pour un renouvellement à hauteur de 300 000 €.

## **- Personnel :**

### ○ Le conseil municipal est informé de l'organigramme des services mis à jour début novembre 2020

### ○ Départ et arrivées de collaborateurs

Le maire informe l'assemblée,

- du non renouvellement du contrat PEC arrivant à échéance, d'un agent employé aux services ménage et temps méridien ;
- du recrutement pour faire face à des besoins limités et incertains en période de crise sanitaire de 2 agents en contrat horaire, pour apporter un soutien à l'équipe du temps méridien, et à celle chargée de l'entretien des locaux.
- que les recrutements engagés pour pourvoir les postes vacants à la Maison des Patrimoines et au secrétariat de mairie sont fructueux et que deux nouvelles collaboratrices, sélectionnées par les commissions constituées à cet effet, prendront leur poste, le 4 janvier 2021 à la MdP, le 18 janvier 2021 au secrétariat de mairie.

### ○ Primes de fin d'année

Le maire rappelle à l'assemblée le dispositif mis en place pour le régime indemnitaire des agents dans le cadre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise, et de l'engagement Professionnel) qui remplace depuis 2016 le système préexistant ; les modalités d'application, les critères et pondérations prévus par délibérations du 19 décembre 2016 et du 18 décembre 2017.

Il explique à l'attention des nouveaux élus que ce dispositif :

- concerne les agents titulaires et stagiaires, les contractuels de droit public, qu'ils soient à temps complet ou non complet, ou encore à temps partiel.

- est constitué de deux parties :

- l'IFSE (Indemnité de Fonction, Sujétion et d'Expertise), mensuelle qui vise à valoriser l'exercice des fonctions, sur la formalisation précise de critères professionnels d'une part, et la prise en compte de l'expérience professionnelle d'autre part.

- le CIA (Complément Indemnitaire Annuel), facultatif et non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre, directement lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, appréciés lors de l'entretien annuel individuel.

Et qu'en complément, l'employeur apporte une participation à la garantie maintien de salaire des agents de droit public qui font le choix d'y souscrire.

Le maire précise que des primes, mensuelles et de fin d'année, spécifiques aux agents de droit privé sont attribuées en tenant compte des mêmes critères.

Il propose en concertation avec la commission chargée de ce dossier, de fixer à 12 000 € (soit une augmentation de 5% sur la valeur du point), l'enveloppe maximale globale 2020, à répartir par arrêté individuel entre les agents bénéficiaires.

**Le conseil municipal**, après avoir entendu le rapport du maire, obtenu réponses à ses questions, à l'unanimité, valide ce montant.

### ○ Primes exceptionnelle « covid 19 »

Vu la loi 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, article 11,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 pour la fonction publique de l'Etat et pour la fonction publique territoriale,

Considérant que

- dans le contexte inédit de crise sanitaire que nous connaissons depuis le mois de mars 2020, les missions, les conditions de travail des agents ont été impactées durablement, parfois dans des proportions très importantes,

- il a été demandé à tous les agents, dans le respect des gestes barrière et des protocoles sanitaires mis en œuvre dans les services de la collectivité, de poursuivre et moduler son temps de travail dans le cadre de l'annualisation, de manière à fournir à la population locale et aux usagers des différents services publics, les prestations qui leur sont dues,

- bien que les services aient été amenés parfois à fonctionner en mode « dégradé » selon l'évolution fluctuante de la situation, l'activité n'a jamais cessé, en présentiel, en télétravail ou assimilé,

- l'attitude collective des agents de tous les services, qui, à de très rares exceptions près, sont restés mobilisés, se sont adaptés aux règles, organisations et protocoles nouvellement mis en place, ont poursuivi sereinement leur activité dans un climat incertain et anxiogène, mérite d'être saluée,

- qu'aucune autorisation d'absence n'a dû être octroyée,

Sur proposition du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide de témoigner sa reconnaissance au personnel communal et remercier individuellement les agents ayant travaillé significativement au cours de cette période,

- en leur attribuant une prime spécifique « Covid 19 », prenant en compte les critères suivants :

- impact de la crise sanitaire sur les conditions de travail habituelles et les modalités d'exercice des missions,
  - responsabilités, contraintes ou sujétions nouvelles qui en ont découlé,
  - temps de travail et surcroît de travail depuis le 16 mars, début du confinement
- dit que cette attribution concernera les fonctionnaires, stagiaires, contractuels de droit public ou privé, présents au tableau des effectifs au 1er décembre,
  - charge le maire et les adjoints de fixer l'enveloppe globale maximale,
  - charge le maire de fixer les attributions individuelles, après concertation avec les adjoints pour la prise en compte et la modulation des critères,
  - dit que cette prime exceptionnelle, non reconductible, versée en une fois, le sera avec le traitement de décembre 2020
  - note que cette prime est exonérée d'impôt sur le revenu, de la totalité des cotisations et contributions sociales auxquelles sont soumises les primes dans la fonction publique, tant pour les agents que pour l'employeur,

○ Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel territorial

Le maire rappelle à l'assemblée le contrat souscrit auprès de CIGAC (Groupama) pour garantir les frais, liés à l'absentéisme pour raison de santé (incapacités temporaires, accidents imputables ou non au service, invalidité, décès) laissés à la charge de la commune, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Il expose qu'à défaut d'un tel contrat, la collectivité assume ces risques sur ses fonds propres.

Il informe le conseil municipal que les dispositions de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°86-552 du 14 mars 1986, permettent aux collectivités adhérentes au Centre de gestion de la FPT, de lui donner pouvoir pour souscrire pour leur compte ce type de contrat dans le cadre d'un contrat groupe. Ce dernier arrive à échéance au 31 décembre 2021. Il propose au conseil municipal d'autoriser le CDG à consulter pour le compte de la commune, dans le cadre de sa mise en concurrence. L'avantage serait pour la commune de la dispenser de conduire ce type de procédure mais aussi de pouvoir souscrire un contrat mutualisé en totale adéquation avec le statut.

**Le conseil municipal**, après avoir entendu le rapport du maire, à l'unanimité,

- accepte la proposition du maire,
- le charge d'envoyer une lettre de résiliation à titre conservatoire à l'assureur actuel de ce risque.

**- Travaux des commissions :**

○ Commission technique

Le conseil municipal reçoit le compte rendu de la dernière réunion en date du 2 novembre.

Il est informé plus particulièrement

- des travaux d'entretien à intervenir sur le moine et autres ouvrages de l'étang de pêche qui nécessiteront d'abaisser le niveau de l'eau.
- de la décision prise par la commission de renoncer au droit de préférence dont bénéficie la commune à l'occasion de la cession d'une parcelle appartenant à Mme JANDARD née PASCALE, celle-ci ne présentant pas d'intérêt significatif pour la collectivité.

○ Commission Education et Solidarité Locales

Le conseil municipal reçoit le compte rendu de la dernière réunion en date du 4 novembre. Les membres de la commission informent en particulier que la rentrée du 2 novembre s'est effectuée dans de bonnes conditions, tant aux écoles qu'au restaurant scolaire, malgré le contexte de crise sanitaire persistant et les protocoles qui en découlent.

Compte tenu de l'impossibilité d'organiser le traditionnel « repas des anciens » et les visites de courtoisie ou de fin d'année, la commission travaille à des alternatives permettant toutefois de témoigner soutien et sympathie aux plus de 70 ans et aux personnes seules et isolées.

La commission travaille également à un projet social qui s'inscrit dans le prolongement de la rencontre de janvier 2020 avec les forces vives de la commune, en amont des élections.

○ Commission tourisme

Alain GUERIN informe l'assemblée

- que la prochaine réunion se tiendra le 26 novembre prochain,
- de la suggestion des Amis du manoir, de clôturer le parc de la MDP par un muret

L'assemblée est également informée

- qu'un correctif a été apporté, informant de la fermeture de la pêche à l'étang depuis le 2 novembre, contrairement à une information erronée parue dans le JSL (Journal de Saône et Loire).
- que le partenariat du Cinématour avec le CNAS (Comité national d'Action Sociale) est reconduit, qui propose, aux adhérents, un tarif réduit sur le ticket d'entrée à l'unité.
- que l'Office de Tourisme Intercommunal des Verts Vallons ayant fait connaître sa décision d'annuler l'édition 2020 du marché de Noël en raison du contexte sanitaire, la commission réfléchit à la mise en œuvre d'une animation alternative avec la participation de producteurs alimentaires, telle que permise par les directives reçues des autorités de tutelle.

### **- Gestion crise sanitaire covid19**

Le maire informe l'assemblée des dernières directives à mettre en œuvre, de l'absentéisme dû au Covid et au sous-effectif récurrent et de la nécessité d'adapter les services. Il indique en particulier que l'accueil de la mairie sera fermé au public à compter du jeudi 29 octobre, jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, les agents et élus resteront disponibles

- - physiquement, sur rendez-vous.
- par téléphone au 03 85 59 70 20, les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10h à 12h,
- par message sur le répondeur ou par courriel à l'adresse [mairie@matour.fr](mailto:mairie@matour.fr), en dehors de ces horaires ;

**Et en cas d'urgence, au 03 85 59 50 00 (élu de permanence)**

### **- Organisation et fonctionnement de l'équipe municipale - bilan à 6 mois :**

Le maire invite l'équipe municipale à effectuer un premier bilan de son fonctionnement à 6 mois, et propose de poursuivre lors d'une prochaine réunion.

### **Questions diverses :**

#### o - La Poste

Le Maire demande à Annie VOUILLON, 1ère adjointe de faire état de la rencontre intervenue le 31 octobre 2020 avec Nicolas GUILLOIS de la direction de La Poste en Saône et Loire.

Cet échange quasiment annuel s'inscrit dans le cadre du 5ème contrat de présence postale qui lie L'Etat, l'AMF et La Poste. Selon le rapport présenté, les activités du bureau de poste de MATOUR sont une fois de plus à la baisse. Pour 26 h heures d'ouverture hebdomadaire, le bureau reçoit 190 clients ce qui représente 8 heures de contact soit une diminution de 6 % par rapport à 2018.

A partir de ce constat, La Poste envisage une diminution du nombre d'heures d'ouverture qui serait ainsi abaissé à 23 h hebdomadaires.

Annie VOUILLON indique que l'entretien fut l'occasion d'évoquer différents aspects propres au bureau de poste de MATOUR :

- Positionnement excentré par rapport au centre bourg ; cela s'explique par le fait que les services du bureau de poste et du courrier étaient à l'époque commun, la possibilité de recevoir les facteurs était donc privilégiée ;
- Absence d'entretien des éléments d'attractivité commerciale : enseigne cassée depuis des mois, vitrine mal entretenue, abords en voie d'enfrichement...
- Un accueil qui ne permet pas la moindre confidentialité et qui s'avère inadapté à l'exercice d'un service bancaire ;
- Absence d'automates pour la distribution et la remise d'espèces, de chèques, de timbres...
- Selon le représentant de la direction de La Poste, contrairement à la stratégie de développement urbain qui voit progressivement tous les bureaux être rénovés équipés de façon moderne aucune évolution n'est envisageable pour celui d'une commune comme Matour.
- Chacun en tirera les conclusions qui s'imposent.

Le maire demande donc au Conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal après avoir entendu les explications du Maire et de la 1ère adjointe, confirme l'importance stratégique pour la population, en particulier les plus défavorisés, de bénéficier d'un service postal de grande qualité.

Le conseil municipal note que les personnels ne sont pas en cause, ils font preuve de professionnalisme dans un cadre de travail dégradé.

Il constate une dégradation permanente de l'environnement immobilier et du mobilier mais aussi du service conseiller bancaire, relève des périodes de fermeture intempestives, et de façon plus générale un ensemble « hors du temps » qui ne peut en aucun cas être attractif.

Pourtant, il semble qu'une part significative de la population est sensible à ce service et qu'elle pourrait facilement retrouver le chemin du bureau de poste, si tant est que l'institution fasse le minimum pour accueillir dignement ses usagers et clients.

### **Après avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité, décide**

- De rejeter fermement toute diminution des horaires d'ouverture du bureau de poste de MATOUR tant qu'un projet de réhabilitation global ne sera pas engagé ;
- Précise que l'ouverture pourra utilement être définie en complémentarité avec les autres bureaux de La Poste du territoire de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier, en privilégiant les jeudi et samedi matin ;
- D'ouvrir la possibilité d'une diminution supérieure des horaires d'ouverture en contrepartie d'une qualité d'accueil renouvelée : déplacement du bureau de poste, installation d'automates, amélioration de l'espace...
- De lancer une pétition pour fédérer la population autour du maintien de ce service qui, à MATOUR, se détériore substantiellement ;

- Que la commune de MATOUR, propriétaire des locaux, pourra contribuer à leur délocalisation en l'accompagnant par l'étude d'implantations différentes tant pour le bureau de La Poste que pour le service postal ;
- D'interpeler la commission départementale de présence postale et l'ensemble des autorités administratives et politiques sur ce sujet ;
- Que le Maire, ou un adjoint, a tout pouvoir pour mettre en œuvre la réalisation de cette décision et signer les documents nécessaires s'y rapportant en particulier l'acte de vente.

○ Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier – recherche de locaux

Le Maire informe que le Président de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier indique que les locaux qui accueillent la direction, la comptabilité et l'animatrice TEPOS au sein de la Mairie de Trambly sont maintenant trop exigus tant pour les conditions de travail des agents que POUR l'accueil du public.

A l'occasion du dernier conseil des maires, le Président a sollicité les communes pour faire valoir les bureaux, espaces aménageables dont elles disposeraient en vue d'accueillir en tout ou partie les services de la CC SCMB.

La Commune de Matour accueillant déjà le Service Enfance Jeunesse de la CC SCMB, il semble opportun d'étudier ce qu'elle peut, souhaite proposer.

A ce stade, la CC SCMB est ouverte à toute proposition, le Président précisant toutefois qu'il lui semblerait préférable de privilégier une location, pour le moment.

Le maire indique que la Commune de Matour dispose actuellement de différentes ressources immobilières :

- L'ouverture au public de la maison de santé a libéré différents espaces : 1<sup>er</sup> étage de la mairie (7 pièces), 2<sup>ème</sup> étage de la mairie (3 salles et des combles aménageables), ilot Janin (3 pièces plus 2 salles dédiés aux permanences) 31 Grande Rue, Bousseault Bouscarat (2 locaux distincts pour 3 pièces) ;
- Les rénovations envisagées par la Commune (ilot Condemine, maison Jean Roux) pourraient également permettre d'offrir de nouvelles opportunités ;

Par ailleurs, il convient de prendre en compte différentes demandes émergentes :

- La création d'un « office » pour permettre aux agents de la commune et aux personnes hébergés au sein des bâtiments communaux de prendre leur repas et pauses ;
- L'association Villages Solidaires qui occupe une partie du 1<sup>er</sup> étage de la maison des associations se trouve à l'étroit ;
- L'accueil de nouveaux professionnels de santé compte tenu de la saturation prévisible de la MSP à court moyen terme ;
- La création d'un espace de co-travail et de télétravail destiné à des activités de services dans différents domaines : services publics, à la personne, culturel, associations...
- La possibilité de proposer un local mieux situé pour accueillir le bureau de poste ;

Le conseil municipal après avoir pris en compte et complété les éléments d'analyse de la situation convient de la nécessité de définir une véritable stratégie et de fait de définir des priorités.

**Après avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité décide :**

- De privilégier l'amélioration des conditions d'accueil des activités et services que la commune héberge déjà ;
- De proposer prioritairement à la CC SCMB les locaux rendus disponibles au sein du bâtiment de la Mairie,
- D'attirer l'attention sur les locaux que la commune met déjà à disposition de la CC SCMB et des associations et services d'intérêts communautaires souvent gracieusement : local de rangement sous le CART, box aux ateliers municipaux, 1er et 2<sup>ème</sup> étage de la maison des associations ;
- De définir ensuite les priorités d'attribution et de rénovation afin de répondre progressivement aux différentes sollicitations ;
- Que le Maire, ou un adjoint, a tout pouvoir pour poursuivre les échanges et préparer la mise en œuvre puis la formalisation de cette décision et signer les documents nécessaires s'y rapportant en particulier l'acte de vente.

○ Bail TDF

Le Conseil municipal charge Thierry MICHEL de présenter ce dossier, la demande du locataire actuel et les enjeux qui en découlent.

○ Vidéosurveillance

Le Maire, au vu de l'actualité de ces derniers mois, suggère à l'assemblée de conduire une réflexion sur l'opportunité de recourir à des dispositifs de vidéo-surveillance en divers endroits stratégiques de la commune.

Pour cela il propose la constitution d'un groupe de travail chargé de préciser le cadre juridique, les autorisations nécessaires, rechercher des financements, étudier la faisabilité, en lien avec les services de la gendarmerie nationale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne son accord sur le principe,
- charge le maire ou un adjoint de piloter le groupe de travail, préciser le besoin et les modalités de mise en œuvre d'une vidéosurveillance,
- rechercher les financements et solliciter les autorisations nécessaires.



○ Energie verte – développement de l'éolien

Le Maire présente à l'assemblée, l'étude effectuée par ESCOFI, énergies nouvelles pour le compte de la CCSCMB en octobre 2020, dans le but d'évaluer la potentialité de développement éolien sur la commune de Matour et le territoire communautaire. Il ressort de cette étude que deux emplacements présenteraient un intérêt en la matière. Afin d'être à même de réfléchir au principe, de mieux cerner les impacts et enjeux, il propose au conseil municipal d'organiser une rencontre avec le chargé d'étude ou avec un organisme neutre et indépendant tel que l'ADEME. Le conseil donne son accord de principe.

**- Demandes de subventions diverses :**

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite aux demandes de subventions en provenance :

- des pompiers humanitaires du GSCF (Groupe de Secours, Catastrophe Français),
- du secours populaire français
- de l'association des parents d'élèves du collège Saint Cyr,
- du Comité d'organisation du concours de la résistance et de la déportation,
- de la Maison Familiale Rurale de la Clayette

Dans le cas du Collège Saint Cyr et du Comité de la Déportation, les demandes seront étudiées, comme chaque année, au moment de la préparation du budget.

- Le maire propose d'étudier la demande de soutien financier présentée par les membres de l'UCIA pour un projet de décorations de Noël et de sonorisation du centre bourg à l'occasion de la quinzaine commerciale.

**Informations diverses**

- Diffusion d'un programme de l'IEPP de formation des élus
- Nouveau courrier du maire, appuyé par les parlementaires, pour l'ouverture d'un Point Mondial Relay sur la commune,
- Villages solidaires : informations du mois de novembre
- Actualité du PETR
- Préfecture
  - Mobilisation autour des personnes vulnérables
  - Interdictions, dérogations/chasse
  - Prévention influenza aviaire
- Crise sanitaire/covid : mesures mises en place au plan local
- Commémoration du 11 novembre : directives compte tenu de la crise sanitaire
- La commune participera aux traditionnelles illuminations du 8 décembre, dans le respect des conditions sanitaires
- Météo octobre 2020

**Réunions à venir :**

- |  |                        |
|--|------------------------|
| - Maire-adjoints-secrétaire générale : | 16/11 et 07/12 à 20h30 |
| - Commission tourisme :                | 26/11 à 20h30          |
| - Commission technique :               | 16/11 et 07/12 à 19h00 |
| - Commission ESL                       | à fixer                |

Séance levée à 24h00

<b>PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : 14/12-20h30 salle du conseil ou CART, selon l'évolution de la situation sanitaire</b>
---